

Conseil du 20^{ème} arrondissement du 13 Juin 2024
Sur proposition de Laurent Sorel
Vœu pour la sauvegarde de la MJC des Hauts de Belleville

Considérant la longue histoire de la MJC des Hauts de Belleville dont les racines plongent dans l'histoire tumultueuse du Paris ouvrier et populaire, et le côté pionnier de cette structure originale alliant depuis sa création en 1959 une Maison des Jeunes et de la Culture et un Foyer de Jeunes Travailleurs, financée en majeure partie par des crédits H.L.M et qui s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire,

Considérant l'originalité de ce lieu qui a toujours cherché à développer du lien social, à produire du commun et à favoriser l'autonomie et l'émancipation des jeunes et leur accès à la citoyenneté,

Considérant que l'association les « Hauts de Belleville » adhérente à la Fédération Régionale des MJC en Ile de France (FRMJC), à la Confédération des MJC en Ile de France et agréée Jeunesse et sports, a démontré sa capacité à développer des activités répondant aux besoins de la population, de l'expression artistique au sport en passant par la musique, le chant et la danse, dans une logique d'éducation populaire et de co-construction avec les habitant.e.s du quartier, les associations, les collectifs ,

Considérant les difficultés financières de l'association les « Hauts de Belleville » après la mise en œuvre du projet de réhabilitation de 2015, l'avance sur loyer de 1.735 millions d'euros lors de la rénovation des lieux sans laquelle cette réhabilitation n'aurait pas pu se faire, le quadruplement du loyer à la réouverture de 2019, la crise sanitaire et la crise énergétique,

Considérant le déficit de 277 464 euros en 2023 et la dette accumulée de 500 000 euros auprès du bailleur,

Considérant le Dispositif Local d'Accompagnement en cours qui a permis de vérifier qu'il y a une maîtrise des déficits malgré l'augmentation importante du loyer et des charges d'énergie et qu'il y a une croissance des activités « Vie sociale » et des revenus générés par ces activités sur les trois dernières années, des revenus qui restent néanmoins inférieurs à ce qu'ils étaient avant la période covid,

Considérant la proposition de l'association des « Hauts de Belleville » de travailler à la sauvegarde de ce modèle en étudiant dans le cadre du DLA toutes les possibilités de financement complémentaire et tous les scénarii alternatifs à une municipalisation

Considérant la conférence sur le financement des hauts de Belleville du 21 Mai 2024 avec les représentants de la ville, de la CAF, du bailleur des FRMJC, de l'URHAJ et du PIE,

Considérant la proposition de la Ville de conditionner son aide à la mise en place d'un centre Paris Anim,

Considérant que la mise en place d'un centre Paris Anim se ferait par la passation d'un marché publique ou par une délégation de service publique ce qui remettrait en cause le modèle et l'esprit unique et singulier de ce projet qui allie une MJC et un FTJ dans une logique de co construction avec les habitant.e.s,

Considérant qu'un centre Paris Anim ne pourra pas conserver le cadre unique de fonctionnement de ce lieu qui permet l'implication des habitant.e.s à son fonctionnement, l'ouverture à des associations du quartier et une ouverture 7 jours sur 7 avec des heures d'ouvertures étendues (jusqu'à 22 heures le soir),

Sur proposition de Laurent Sorel le Conseil d'arrondissement du 20^{ème} émet le vœu que :

-la ville de Paris assure dans l'attente d'un projet pérenne la poursuite de l'activité en versant une subvention d'urgence d'équilibre avec le soutien de la CAF

-la ville de Paris renonce à conditionner l'octroi d'une aide de la ville à l'acceptation de la transformation du projet en centre Paris Anim

-la ville de Paris travaille avec l'association « les Hauts de Belleville » et avec l'ensemble des partenaires (CAF, bailleurs...) à l'adaptation et non à la disparition du modèle singulier de l'association et à la recherche de financements complémentaires